

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°.792 accordant un congé de convalescence de trois mois à Mohamed Abdi,,....

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
7 août 1950

Numéro JO  
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro  
30 août 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance c'ganique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 du 5 février 19147 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis et les textes qui l'ont modifié ou complété

**Vu** l'avis émis par le Conseil de santé en date du 28 juillet 1950,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Un congé de convalescence de trois mois à solde entière est accord à Mohamed Abdi, opérateur radio à la Station côtière de Djibouti, à passer en Somaliland, à l'issue duquel l'intéressé devra se représenter au médecin résident de l'hôpital colonial qui statuera sur son aptitude à servir à nouveau

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 25 juillet 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**pour le gouverneur et par le délégué le secrétaire général**